

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de la convocation
21/11/2025

Date d'affichage
21/11/2025

Objet de la délibération

Mise à disposition de la salle des fêtes Lou Pasquié auprès des candidats aux élections municipales 2026

N° 99/25

Séance du 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq novembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, Mme BERNARD, M. BORDE, Mme BRAZARD, M. CHEMIN, M. CHOMETTE, Mme CRAVAGNOLO, M. DEBROAS, Mme MALIVEL, M. TRIBOLLET,

Absents : Mme BELLANDE, donne pouvoir à M. DEBROAS, Mme THIERRY donne pouvoir à Mme BERNARD, M. JEAN donne pouvoir à Mme MALIVEL, M. DEVAUX, Mme GRAS.

Madame le Maire explique que l'article L.2144-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit en effet que :

« Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande. Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation ».

Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

-**DECIDE**, par 13 POUR, de mettre à disposition des candidats aux élections municipales 2026 la salle des fêtes Lou Pasquié gratuitement pour les réunions publiques.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY



Secrétaire de séance

Gérard DEBROAS